

RÉGION GRAND EST  
MOSELLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N°15/2026

CANTON  
YUTZ

Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE  
ROUSSY-LE-VILLAGE

## ARRÊTÉ DU MAIRE

*Portant réglementation de la circulation et du stationnement  
Rue Sainte-Anne à Roussy-le-Village (57330)*

Le Maire de *ROUSSY LE VILLAGE*,

*VU* le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2213.1 à L2214.4 ;

*VU* le code de la route et notamment les articles R.233-1 et R.285 ;

*VU* les articles R.610-5 et 131-13 du code pénal ;

*VU* l'article 16 de la loi municipale locale du 6 juin 1985 ;

*VU* les articles L.181.1-L181.38-L131.3 et L131.4 du Code Des Communes ;

*VU* le Code de la Route, notamment ses articles R37 et R225.

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de réglementer la circulation routière ainsi que le stationnement qui sera interdit sur l'emprise du chantier, pour la création d'un branchement AEP par l'entreprise Sade, 1 ZI du Tiercelet, Tiercelet (54190), travaux situés rue Sainte Anne à Roussy-le-Village (57330) à partir du 26 mai 2026 jusqu'au 16 juin 2026.

## ARRÊTÉ

### Article 1<sup>er</sup> :

A compter du 26 mai 2026 jusqu'au 16 juin 2026 la circulation routière et le stationnement seront réglementés rue Sainte Anne à Roussy-le-Village (57330), pour la création d'un branchement AEP, travaux réalisés par l'entreprise Sade, 1 ZI du Tiercelet, Tiercelet (54190).

### Article 2 :

La signalisation de prescription visée aux articles ci-dessus et la circulation qui se fera par voie alternée (chaussée rétrécie et indication aux piétons « passez sur le trottoir face aux travaux »), sera mise en place, conformément à la réglementation en vigueur, par l'entreprise Sade, 1 ZI du Tiercelet, Tiercelet (54190).

### Article 3 :

Les dispositions définies par l'article 1<sup>er</sup> prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 2 ci-dessus.

### Article 4 :

Copie conforme du présent arrêté sera notifiée pour information à :

Monsieur le Directeur de l'entreprise Sade, 1 ZI du Tiercelet, Tiercelet (54190).

Monsieur le Directeur de l'U.T.R. de Thionville.

Monsieur le Directeur du S.D.I.S. de Thionville.

Monsieur le Commandant de la B.T.A. de la Gendarmerie de Hettange-Grande.

Monsieur Michel Paquet, Président de la Communauté des Communes de Cattenom et Environs.

Fait à Roussy-le-Village, le 18 mai 2026,

Le Maire :

Joël Immer

